



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Cayenne, le 21 mai 2019

Le recteur de l'académie de Guyane  
Chancelier des universités,  
Directeur académique des services de  
l'éducation nationale,

à

Pour attribution :

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
d'enseignement du second degré

Monsieur le DAET - DAFCO

Monsieur le Président du GRETA CENTRE EST

Madame le DAREIC

Mesdames les directrices de CIO

s/c de madame la Conseillère technique SAIO

Pour information:

Monsieur le chef de la DFP

**RECTORAT**  
Division des Personnels  
Enseignants d'Éducation et  
d'Orientation du second  
degré

**DPE2**  
Chef de division  
Rosine FAVIERES

Dossier suivi par :  
Nathalie MARIE-ANGELIQUE

Tél : 0594 27 25 33  
Tél : 0594 27 20 39  
Fax : 0594 27 20 60

[nathalie.marie-angelique@ac-guyane.fr](mailto:nathalie.marie-angelique@ac-guyane.fr)

[dpe2@ac-guyane.fr](mailto:dpe2@ac-guyane.fr)

**B.P. 6011**  
**97306 Cayenne Cedex**

REF : DPE2/N. M-A2019CIR n°1

**Objet :** affectation des personnels enseignants non titulaires à contrat à durée déterminée (CDD), rentrée scolaire 2019-2020

## **I. PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Je vous demande de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité des modalités du mouvement académique personnels enseignants, d'éducation, des psychologues de l'éducation nationale non titulaires en CDD du second degré.

La saisie des vœux d'affectation s'effectuera par Internet à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-guyane.fr/lilmac/>  
du 21 mai 2019 au 5 juin 2019

Les personnels non titulaires bénéficiaires d'un CDD doivent formuler des **vœux** selon leurs préférences d'affectation, pour la rentrée scolaire 2019. Afin de permettre une prise en compte optimale de leurs préférences, il est conseillé de formuler des vœux de type **zone géographique**.

Vous trouverez ci-dessous la liste des groupements de communes :

Groupement n°1	Ile de Cayenne (Cayenne-Matoury-Rémire/Monjoly), Roura (dont cacao)
Groupement n°2	Macouria-Kourou
Groupement n°3	Iracoubo – Sinnamary- St Elie
Groupement n°4	Saint-Laurent , Mana (dont javouhey), Awala
Groupement n°5	Saint-Georges - Régina
Groupement n°6	Trois palétuviers, Ouananry, Kaw
Groupement n°7	Grand-Santi (dont apagui et Monfina) Providence
Groupement n°8	Camopi
Groupement n°9	Maripasoula (dont antécum-pata, Elahé, Cayodé, Talluen, Pilima, New Wacapou)– Papaïchton (dont Loca et Boni Ville)
Groupement n°10	Saul
Groupement n°11	Apatou dont Maiman
Groupement n°12	Académie

## **II- RÈGLES D'AFFECTATION**

### **1- Les affectations seront traitées dans l'ordre suivant :**

- Les contrats de 3 ans ;
- Les autres contrats à durée déterminée.

Le vœu n°1 portera sur la zone d'affectation actuelle du candidat, en cas de changement de zone, l'agent perdra la priorité d'affectation dans la discipline.

### **2 – Les demandes de maintien sur poste :**

Les personnels souhaitant rester dans le même établissement sont invités à formuler ce souhait de maintien sur poste, lors de l'expression de leurs vœux dans l'application LILMAC.

La demande de maintien sur poste s'appliquera uniquement au poste choisi en vœu 1. Cette demande ne pourra être satisfaite que sous réserve des postes vacants lors de la procédure d'affectation.

### **3– L'attention des candidats est appelée sur les points suivants :**

La formulation des vœux vaut engagement d'accepter l'affectation correspondant à l'un des vœux formulés.

Afin de pouvoir concilier la mise en œuvre de la procédure dite « d'extension des vœux » avec les priorités d'affectations exprimées par les intéressé(e)s, il est vivement conseillé de ne pas se limiter à des vœux ciblés uniquement sur un groupement de commune, mais de les élargir au maximum.

Dans le cas contraire et dans l'hypothèse où il ne peut être donné satisfaction à un agent dans le cadre de vœux ciblés sur plusieurs groupements de communes, l'administration procède à une affectation dans l'intérêt du service et en fonction des postes disponibles par extension.

Les propositions d'affectations par extension se feront sur la base du dernier vœu géographique exprimé.

Dans tous les cas, les personnels non titulaires CDD seront affectés en fonction des supports vacants et des suppléances connues lors de la phase d'affectation dans le cadre des nécessités du service public d'enseignement.

**Tout poste obtenu doit être accepté. L'enseignant contractuel CDD est tenu de rejoindre son poste à la pré rentrée, il n'y aura pas de révision d'affectation.**

Le recteur

Pour le Recteur et par délégation,  
Le Secrétaire Général Adjoint  
Directeur des Ressources Humaines

**Bruno PIERRE-LOUIS**



## **SAISIE DES VOEUX**

L'accès à l'application LILMAC peut se faire à partir de tout poste informatique connecté à Internet, que ce soit dans votre établissement ou hors établissement.

Deux postes seront mis à votre disposition dans le hall d'accueil du rectorat, site Troubiran.

Pour vous y connecter, vous devez :

1. **accéder** à l'adresse suivante : <https://bv.ac-guyane.fr/lilmac/>
2. **vous authentifier** en renseignant les rubriques suivantes :
  - >  **votre NUMEN** –*numéro d'identification personnel de l'éducation nationale, confidentiel, qui, s'il n'est pas en votre possession, vous sera remis, en main propre, par votre gestionnaire individuelle à la DPE2.*
  - >  **votre mot de passe**
3.  **puis valider.**

La Division du personnel enseignant, d'orientation et d'éducation non-titulaire du 2nd degré sera à votre disposition pour toute difficulté rencontrée lors de la saisie des vœux. En cas de problème de connexion, les personnels sont invités à contacter : [assistance@ac-guyane.fr](mailto:assistance@ac-guyane.fr) – 0594 27 22 00 et pour les problèmes de saisie et de réglementation : [mvtcontractuels@ac-guyane.fr](mailto:mvtcontractuels@ac-guyane.fr) – 0594 27 20 05 et par fax au 0594 27 20 60.

Année Scolaire 2019 -2020

## FICHE DE VOEUX ENSEIGNANTS NON TITULAIRES DU 1ER DEGRE

(A retourner pour le **22 Mai 2019**)

NOM : .....NOM DE JEUNE FILLE : .....

PRENOM : .....DATE DE NAISSANCE : .....

AFFECTATION ACTUELLE : .....

ADRESSE PERSONNELLE : .....

Tél. : Fixe ..... Mobile .....

**ETUDES** : Diplômes obtenus : (1)

Etudes d'enseignement supérieur suivies en 2018-2019 : (2)

.....

Etudes d'enseignement supérieur prévues en 2019-2020 : (2)

.....

Centre d'inscription pour 2018-2019.....

Concours de recrutement des enseignants présentés en 2017, 2018 et 2019.....

.....

Résultats (indiquer si vous avez déjà été admissible) .....

**CONJOINT** (1) :    EPOUX (SE)                     PACSE                     CONCUBIN(E)

NOM .....PRENOM.....

DATE DE MARIAGE OU PACSE.....  
*(certificat de concubinage ou vie maritale à joindre obligatoirement)*

PROFESSION .....LIEU DE TRAVAIL.....  
*(joindre certificat de travail de moins de 3 mois)*

**ENFANTS** (1) :    NOM .....                    PRENOM .....                    DATE DE NAISSANCE .....

.....

.....

## VOEUX POUR LA RENTREE 2018

- Je demande le renouvellement. Je m'engage - à accepter tout poste qui me sera proposé et à m'inscrire au concours de P.E. Session 2020 Je dois me rapprocher de la Division des Examens et Concours - Cépérou - Place Léopold Héder - 97300 CAYENNE - Tel 0594272179 - e-mail : dec@ac-guyane.fr pour connaître les conditions d'inscription aux concours session 2019.
- Je ne sollicite pas le renouvellement pour l'année scolaire 2019-2020. Je dois me rapprocher du Pôle Emploi afin de m'inscrire à la fin de mon contrat et connaître toutes les démarches administratives à entreprendre. Je suis informé (e) de l'existence de délais de carence (1 mois à compter de la fin du contrat).

### POSTES SOLLICITES (A TITRE INDICATIF)

VOEUX COMMUNES	TYPES DE POSTES (Elémentaire, Maternelle, brigade, enseignement spécialisé, tout poste)	VOEUX COMMUNES	TYPES DE POSTES (Elémentaire, Maternelle, brigade, enseignement spécialisé, tout poste)
1		5	
2		6	
3		7	
4		8	

Fait à ..... le.....

Signature de l'intéressé (e) :

### PROPOSITION DE L'IEEN OU DU CHEF D'ETABLISSEMENT (3)

- Renouvellement du contrat
- Non renouvellement du contrat

Date :

Signature :

- (1) Mentionner le diplôme le plus élevé (fournir justificatif si autres diplômes obtenus)
- (2) Préciser le niveau (ex : DEUG - 1<sup>re</sup> année - Licence - Maîtrise - DEA - Doctorat - Master 1 - Master 2 etc...),
- (3) Voir fiche d'évaluation
- (4) Fournir les justificatifs (obligatoires)

**N.B.** : Cette fiche est à retourner par la voie hiérarchique au rectorat de la Guyane - DPE 1  
POUR LE 22 MAI 2019 DERNIER DELAI.

Joindre une enveloppe timbrée au tarif en vigueur et libellée à votre adresse de vacances (pour les personnes ne souhaitant pas renouveler).

**ATTENTION : Le renouvellement n'est pas automatique (sauf les CDI).**

#### Merci de fournir :

- ✓ Attestation de formation Premier secours
- ✓ Attestation de natation
- ✓ Extrait du casier judiciaire n°3 de moins de deux mois (avant prise de fonction à la prochaine rentrée)